

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1590

Lancement de l'opération n° 60026848 "Réduction des nuisances lumineuses : optimisation des installations de mise en lumière des façades des rues commerçantes" et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 00013, pour un montant de 250 000 euros

Direction de l'Eclairage Public

**Rapporteur** : M. SECHERESSE Jean-Yves

<b>SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015</b>
-----------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 NOVEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2015

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINI, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. SECHERESSE (pouvoir à M. GRABER), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINI), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), Mme TAZDAIT (pouvoir à Mme BAUGUIL), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1590 - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 60026848  
"REDUCTION DES NUISANCES LUMINEUSES :  
OPTIMISATION DES INSTALLATIONS DE MISE EN  
LUMIERE DES FAÇADES DES RUES COMMERÇANTES"  
ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2015-1,  
PROGRAMME 00013, POUR UN MONTANT DE 250 000  
EUROS (DIRECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 5 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Travaux d'éclairage public : conservation des équipements et aménagements nouveaux » et le vote ou l'actualisation des AP, dont celle « Aménagements Eclairage public 2015-2020 » n° 2015-1, programme 00013.

Durant les années 1990, les rues commerçantes du centre ville ont été mises en lumière à partir de projecteurs éclairant en façades et implantés au niveau de la 1<sup>ère</sup> corniche.

Le flux lumineux émis par ces projecteurs diffuse environ 50 % en direction du ciel. C'est pourquoi, il est proposé de modifier ces installations afin de réduire de façon significative le flux perdu en le dirigeant vers les façades, ce qui permettra de diminuer la consommation électrique tout en conservant l'effet actuel.

Les rues concernées sont les suivantes :

1 <sup>er</sup> arrondissement
- place Meissonier
- rue Neuve
- rue Paul Chenavard
- place de la Paix
- place Sathonay
2 <sup>e</sup> arrondissement
- rue de Brest
- place du Palais de la Bourse
- rue Emile Zola
- rue du Palais Grillet
- rue Mercière
- rue Président Edouard Herriot
- place Saint Nizier
- rue Tupin
- rue Auguste Comte

soit 350 projecteurs.

Cette opération, estimée à 250 000 €, est à financer par affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1 « Aménagement éclairage public », programme 00013.

Vu la délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> arrondissements ;

Où l'avis de la commission Sécurité, Déplacements, Voirie ;

### **DELIBERE**

1- Le lancement de l'opération n° 60026848 « Réduction des nuisances lumineuses : optimisation des installations de mise en lumière des façades des rues commerçantes » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Aménagements Eclairage public 2015-2020 », programme 00013.

2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement, les dépenses résultant de cette opération seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme 00013, AP n° 2015-1, opération n° 60026848, et seront imputées sur les chapitres 23 et autres, fonction 821, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variation compte tenu des aléas de chantier ou autre pouvant survenir, se décomposent comme suit :

- 2015 : 5 000 € ;
- 2016 : 245 000 €.

3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tous autres fonds européens, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J. Y. SECHERESSE